

Image not found or type unknown



Connaissance d'une personne au cours de la procédure de divorce

Par imi, le **06/01/2011** à **15:38**

Bonjour,

j'ai fais la conaissance d'un homme en cours de divorce. nous n'avons pas de vie commune mais en attendant que le jugement soit prononcé, je voulais savoir si c'était possible que nos familles se rencontrent et si cette situation n'est pas considérer comme de l'adultère. si oui y a t-il une solution sachant qu'il a des enfants?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.